

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/645

24 mars 2006

(06-1337)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS

Renseignements pour l'Atelier du 31 mars 2006

Communication présentée par la Jamaïque

La communication ci-après, reçue le 17 mars 2005, est distribuée à la demande de la délégation de la Jamaïque.

1. En vue de l'Atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS, les Membres ont été invités à présenter des renseignements sur leurs expériences, ou à faire des suggestions, et à identifier des modèles de "meilleures pratiques" pour les questions qui seront examinées.

2. S'agissant de l'utilisation des outils existants pour améliorer la mise en œuvre de l'Accord SPS au niveau national, en Jamaïque, ces outils sont les suivants:

- 1) établissement d'un Point d'information SPS; et
- 2) un Comité SPS informel, qui est le Comité national formel sur la protection zoosanitaire et phytosanitaire et l'innocuité des produits alimentaires de la Jamaïque.

3. S'agissant des stratégies efficaces pour le traitement des notifications SPS au niveau national, en Jamaïque, un bulletin d'information SPS hebdomadaire est envoyé aux particuliers ainsi qu'à certaines organisations clés qui regroupent plusieurs catégories différentes de parties prenantes. Ces organisations sont notamment les suivantes:

- Jamaica Manufacturers Associations (Association manufacturière de Jamaïque)
 - Jamaica Exporters Associations (Association des exportateurs de Jamaïque)
 - Jamaica Agricultural Society (Société agricole de la Jamaïque)
 - Consumers Affairs Commission (Commission de la consommation)
 - Jamaica Promotions Corporation (Société jamaïcaine de promotion).
-